

Politique d'investissement responsable

Dernière révision : juin 2025

Table des matières

1. CONTEXTE ET APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	3
2. PORTÉE DE CETTE POLITIQUE.....	4
3. GOUVERNANCE ET SUPERVISION DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	4
4. INTÉGRATION DES FACTEURS ESG	5
5. QUESTIONS ESG SYSTÉMIQUES.....	8
6. INTENDANCE	9
7. VOTE PAR PROCURATION	10
8. ASSOCIATIONS CLÉS	11
9. DIVULGATIONS	12
10. RÉVISION DE LA POLITIQUE.....	12
ANNEXE 1 – GLOSSAIRE.....	13
ANNEXE 2 – LES PRINCIPES DES NATIONS UNIES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE.....	15
ANNEXE 3 – NORMES INTERNATIONALES.....	16

1. CONTEXTE ET APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Placements Montrusco Bolton inc. (« Montrusco Bolton ») est un gestionnaire d'actifs canadien de niche, solidement établi avec des racines remontant à 1946. Établie à Montréal, la firme a une culture entrepreneuriale avec des partenaires stratégiques à long terme, une infrastructure robuste, une gouvernance solide ainsi qu'une offre d'investissement diversifiée. La société est privée et indépendante et sert des clients institutionnels au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Afrique du Sud, en Asie et en Australie.

Nous nous engageons à fournir des performances financières à nos clients en développant une connaissance approfondie des entreprises de nos portefeuilles avant d'y investir. Cela signifie approfondir notre compréhension des forces internes et externes qui affectent leurs opérations. Nous considérons également que les entreprises qui adoptent de solides pratiques de gouvernance et qui gèrent efficacement les impacts environnementaux et sociaux matériels de leurs activités commerciales sont plus susceptibles de rester compétitives et de générer une valeur à long terme pour les investisseurs et notre société.

Nous croyons que l'incorporation de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") matériels dans notre processus d'investissement fait partie de notre devoir fiduciaire et joue un rôle essentiel pour évaluer les risques et opportunités financiers matériels, contribuant à notre capacité à offrir des performances à long terme à nos clients.

Montrusco Bolton est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable¹ (« PRI ») en 2011, une initiative d'investisseurs en partenariat avec l'Initiative Financière du PNUD et le Pacte mondial des Nations Unies². L'approche d'investissement responsable décrite dans cette politique est conforme aux PRI.

Cette politique d'investissement responsable décrit comment nous intégrons les considérations ESG dans notre processus d'investissement, de la sélection active à l'engagement actionnarial et aux divulgations. Elle ne fait référence à aucune réglementation promulguée par des juridictions locales ou internationales.

¹ Les six Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies sont détaillés en Annexe 1 de cette Politique.

² Pour obtenir plus d'informations sur les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, rendez-vous sur : <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>.

2. PORTÉE DE CETTE POLITIQUE

La politique d'investissement responsable de Montrusco Bolton (« la politique ») couvre tous les actifs gérés en interne, y compris les actions et obligations canadiennes, américaines, et mondiales, et fournit un cadre pour notre approche d'investissement responsable et nos activités d'engagement actionnarial.

3. GOUVERNANCE ET SUPERVISION DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre structure de gouvernance supervise la mise en œuvre de l'engagement de Montrusco Bolton en matière d'investissement responsable, intégré dans les activités quotidiennes ainsi que dans les politiques et processus clés. La structure est conçue pour permettre la décentralisation du processus d'investissement à travers les différentes classes d'actifs, tandis que la gouvernance et la supervision des questions ESG sont centralisées.

Voici un résumé des principaux organes de supervision de Montrusco Bolton :

Conseil d'administration : Supervision stratégique des activités d'investissement responsable.

Président & chef de la direction : Leadership stratégique et orientation sur l'approche d'investissement responsable de Montrusco Bolton. Responsable de la révision, de l'approbation et de la validation des décisions liées à l'investissement responsable.

Vice-présidente principale, gouvernance et cheffe de la conformité : Leadership stratégique et orientation sur l'approche d'investissement responsable de Montrusco Bolton. Également responsable de la révision, de l'approbation et de la validation des décisions liées à l'investissement responsable. Suivi de la conformité aux Principes d'investissement Responsable suivant les recommandations du gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise.

Gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise : Supervision et suivi de la conformité du processus d'investissement et des activités aux Principes d'Investissement Responsable énoncés dans cette politique.

Comité d'investissement responsable : Supervision et suivi de la stratégie de mise en œuvre de l'investissement responsable, ainsi que la formalisation des processus et l'émission de

recommandations au gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise. Il soutient et formule des recommandations aux équipes d'investissement en matière d'intégration ESG et dirige les activités de divulgation. Le Gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise siège à ce comité et le coordonne.

Équipes d'investissement et gestionnaires de portefeuille : Mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de Montrusco Bolton décrite dans la politique à travers le processus d'investissement, ainsi que soutien à la collecte des informations et activités liées aux facteurs ESG.

4. INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

Nous croyons que l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement, combinée à un engagement actif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, est un moyen efficace de traiter les questions ESG dans notre portefeuille. L'intégration des facteurs ESG dans la sélection des actifs complète notre style d'investissement qui utilise une approche fondamentale ascendante pour évaluer les entreprises considérées pour un investissement. Un engagement actif soutient en outre notre philosophie d'investissement à long terme.

a) Filtrage négatif

Exclusions liées à des activités commerciales controversées

Nos équipes d'investissement excluent de leur univers d'investissement les entreprises dont les revenus (au-delà d'un certain pourcentage) proviennent d'activités telles que le divertissement pour adultes, les jeux de hasard, les produits du tabac, les boissons alcoolisées et les armes, cette liste n'étant pas exhaustive car elle ne fait référence qu'aux exclusions communes à toutes les stratégies.

Exclusions liées aux normes internationales

Nos équipes d'investissement excluent les entreprises qui sont considérées comme violant des normes internationales telles que les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail (« OIT »), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (« UNGPs »).

Les équipes d'investissement excluent également les entreprises situées dans des pays faisant l'objet de sanctions majeures³.

b) Recherche et analyse

Nos équipes d'investissement évaluent les facteurs ESG parallèlement à notre analyse des facteurs fondamentaux tels que la solidité financière, les dynamiques sectorielles, les différenciateurs compétitifs et la qualité de la gestion. Nous appliquons notre propre méthodologie pour identifier les signaux d'alarme en matière de gouvernance d'entreprise et utilisons des recherches externes pour évaluer de manière critique la performance ESG des entreprises du portefeuille.

Le processus repose sur le Cadre de Notation de la Durabilité propre à Montrusco Bolton, une méthode d'évaluation centrée sur cinq piliers de durabilité :

- **La planète**
 - Politiques environnementales et gestion des risques climatiques
 - Intensité carbone et objectifs de réduction des émissions
- **Les personnes et la société**
 - Politiques de diversité et de lutte contre la discrimination
 - Normes du travail et développement des talents
- **La gouvernance**
 - Pratiques de rémunération et alignement avec les actionnaires
 - Indépendance du conseil et structure d'entreprise
- **Les opérations**
 - Sécurité, sûreté et réputation des produits/services
 - Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- **La divulgation**
 - Pratiques de rapportage et de comptabilité transparentes
 - Rapportage sur la durabilité et divulgations

³ Liste des sanctions actuelles imposées par le Canada en vertu de la Loi sur les Nations Unies (LNU), de la Loi sur les mesures économiques spéciales (LMES) et de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (LJVDEC).

L'analyse de la documentation publique permet de calculer un score de durabilité sur des facteurs ESG spécifiques selon les cinq piliers décrits ci-dessus. Le score de durabilité met en évidence la performance ESG de chaque entreprise et permet une analyse comparative.

Enfin, les normes⁴ du *Sustainability Accounting Standards Board* (« SASB ») de la *Value Reporting Foundation* sont utilisées pour identifier les sujets ESG matériels pertinents par secteur d'activité. Étant donné que chaque entreprise est différente, chaque professionnel de l'investissement utilise sa connaissance des opérations de l'entreprise et du secteur d'activité pour compléter la recherche en identifiant d'éventuels risques ESG importants d'un point de vue financier supplémentaires.

c) Suivi et gestion des risques

Les équipes d'investissement surveillent périodiquement la conformité aux exclusions ainsi que les scores de durabilité pour identifier les scores faibles ou en déclin. Dans une telle situation, elles évalueraient des options telles que les tactiques d'engagement ou la vente d'une participation.

En outre, afin de garantir une supervision efficace, le suivi de la conformité à l'investissement responsable est intégré dans le cadre de conformité interne de notre entreprise. Dans ce cadre, à la fois les données internes et externes sont utilisées pour suivre la conformité aux principes d'investissement responsables énoncés dans cette politique.

Comme indiqué dans la section « Gouvernance et supervision de la stratégie d'investissement responsable » de cette politique, il incombe au Gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise de superviser la conformité du processus d'investissement et des activités aux principes de l'investissement responsable par le biais d'audits réguliers. Parallèlement, la Vice-présidente principale, gouvernance et cheffe de la conformité est également chargée de superviser la conformité aux principes de l'investissement responsable en suivant les recommandations du Gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise.

⁴ Les normes du SASB guident la divulgation d'informations financièrement importantes sur le développement durable par les entreprises à leurs investisseurs. Disponibles pour 77 secteurs d'activité, les normes identifient le sous-ensemble de questions environnementales, sociales et de gouvernance les plus pertinentes pour les performances financières de chaque secteur.

- **Les équipes d'investissement** surveillent régulièrement les exclusions et les scores de durabilité. Si les scores sont faibles ou en déclin, des options telles que l'engagement avec les parties prenantes ou la vente de titres sont envisagées.
- **La supervision de la conformité liée à l'investissement responsable** est intégrée dans notre cadre de conformité interne en utilisant à la fois des données internes et externes.
- **Le Gestionnaire, investissement responsable et responsabilité d'entreprise** s'assure que les processus d'investissement sont conformes aux principes de l'investissement responsable par le biais d'audits réguliers tandis que la Vice-présidente principale, gouvernance et cheffe de la conformité supervise la conformité sur la base de ses recommandations comme détaillé dans la section « Gouvernance et supervision de la stratégie d'investissement responsable ».

5. QUESTIONS ESG SYSTÉMIQUES

Chez Montrusco Bolton, nous prenons en considération les questions ESG systémiques lors de l'élaboration de nos vues macro-économiques ainsi que lors de l'évaluation des risques à long terme pouvant impacter les entreprises individuelles du portefeuille.

Transition vers une économie à faible émission de carbone

Nous reconnaissons qu'à mesure que la transition vers une économie à faible émission de carbone progresse, il peut y avoir des changements systémiques qui pourraient impacter le secteur des services financiers. De plus, les fonds d'investissement de Montrusco Bolton peuvent être exposés aux développements réglementaires liés au climat ainsi qu'aux forces du marché et technologiques qui affecteront le rendement des investissements. Par conséquent, il est essentiel de comprendre les risques climatiques physiques et de transition ainsi que leur impact sur les entreprises du portefeuille afin d'évaluer les impacts de la transition vers une économie à faible émission de carbone sur les investissements de Montrusco Bolton. Lorsque des risques et opportunités climatiques matériels sont identifiés, ils sont analysés et évalués par les équipes d'investissement tout au long du processus d'investissement.

6. INTENDANCE

Montrusco Bolton cherche à obtenir un alignement sur les thèmes d'engagement et des résultats mesurables grâce à une communication régulière avec les équipes de direction des entreprises du portefeuille ainsi qu'à travers le vote par procuration effectué de manière indépendante.

Engagement

L'engagement par secteur est dirigé par un analyste qui est bien placé pour évaluer la qualité de la gestion, les avantages concurrentiels, l'allocation du capital et les pratiques de durabilité. Les discussions continues avec les équipes de gestion sont alignées sur la Carte de Matérialité du *Sustainability Accounting Standards Board* (« SASB ») pour se concentrer sur les facteurs importants pour l'industrie concernée. Enfin, nos équipes d'investissement s'efforcent de développer des relations à long terme avec les équipes de gestion des entreprises et de maintenir un dialogue cohérent respectueux et créant une confiance mutuelle.

Nous visons à dialoguer de manière régulière avec les équipes de direction des entreprises du portefeuille, en particulier avec celles qui, selon notre analyse, nécessitent des améliorations en matière de gestion des facteurs ESG pour maintenir un dialogue ouvert et suivre les progrès sur ces sujets. Chaque réunion est documentée dans notre base de données pour référence et suivi.

En outre, nous encourageons nos entreprises en portefeuille à développer des politiques sur les questions clés ESG liées à leurs activités commerciales et à établir des pratiques conformes aux normes internationales suivantes :

- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT ») sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail⁵,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁶.

Nous nous engageons également à encourager les entreprises à respecter les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), en collaborant avec les communautés autochtones de manière respectueuse, transparente et axée sur des bénéfices mutuels.

⁵ Détails dans l'Annexe 2.

⁶ Détails dans l'Annexe 3.

Engagement collaboratif

En plus des engagements actifs directs de Montrusco Bolton, nous croyons que les engagements collaboratifs représentent un moyen efficace de promouvoir l'avancement des pratiques ESG. En particulier, nous visons à nous concentrer sur des thèmes pertinents pour la stratégie d'investissement et la philosophie de Montrusco Bolton et qui permettent une participation proactive au mouvement d'investissement responsable tels que les questions ESG systémiques (ex : changements climatiques et transition vers une économie faible en carbone) et la promotion de meilleures divulgations ESG de la part des entreprises.

Engagement avec les décideurs politiques

Notre approche de la propriété active inclut aussi la possibilité d'engager un dialogue avec les décideurs politiques et les organismes de normalisation lorsque cela est approprié. Nous sommes ouverts à rechercher des opportunités d'engagement pour améliorer les pratiques ESG et créer une valeur durable à long terme pour les entreprises, les investisseurs et la société dans son ensemble.

Nous nous engageons activement dans l'investissement responsable au Canada, y compris la promotion des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

7. VOTE PAR PROCURATION

Exercer nos droits de vote en tant qu'actionnaires fait partie intégrante de notre stratégie de propriété active, essentielle pour maximiser la valeur à long terme de nos investissements. Nous évaluons les propositions de procuration par rapport à nos lignes directrices de vote par procuration qui incluent des recommandations relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Les questions de vote par procuration concernant les enjeux de type ESG sont évaluées au cas par cas et sur la base des conventions internationales auxquelles adhère le Canada, y compris la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail.

Montrusco Bolton utilise la plateforme de Institutional Shareholder Services (ISS) pour faciliter le processus de vote par procuration. Cependant, nos équipes d'investissement votent manuellement sur toutes les propositions d'actionnaires, indépendamment des recommandations de la direction et d'ISS.

Veuillez-vous référer à la *Politique en matière de vote par procuration de Montrusco Bolton* pour plus de détails sur les lignes directrices de vote par procuration de la firme.

8. ASSOCIATIONS CLÉS

Principes pour l'Investissement Responsable

Nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable ("PRI") depuis 2011⁷, une initiative d'investisseurs en partenariat avec l'Initiative Financière du PNUE et le Pacte Mondial des Nations Unies⁸ (<https://www.unpri.org/>).

Association pour l'Investissement Responsable

En septembre 2020, Montrusco Bolton est devenu membre de l'Association pour l'Investissement Responsable ("RIA"). L'Association pour l'Investissement Responsable (RIA) est l'association de l'industrie canadienne pour l'investissement responsable.

SHARE

En 2015, nous sommes devenus membres de la *Shareholder Association for Research and Education* (SHARE), une organisation qui promeut les pratiques d'investissement responsable et la gouvernance d'entreprise. SHARE travaille avec les investisseurs institutionnels pour dialoguer avec les entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Ceres Investor Network

En 2023, nous sommes devenus membres du *Ceres Investor Network*, un réseau d'investisseurs engagés dans des pratiques et des politiques d'investissement responsables et cherchant à traiter les questions ESG.

Climate Action 100+

⁷ Les six Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable sont détaillés dans l'Annexe 1 de cette Politique.

⁸ Pour plus d'informations sur les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, visitez : <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>.

En 2023, nous avons rejoint Climate Action 100+, une initiative dirigée par des investisseurs visant à s'assurer que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde prennent les mesures appropriées en matière de changements climatiques pour atténuer les risques financiers et maximiser la valeur à long terme des actifs.

Climate Engagement Canada

En 2024, nous sommes devenus membres de Climate Engagement Canada, une initiative dirigée par le secteur financier qui favorise le dialogue entre le secteur financier et l'industrie pour promouvoir une transition juste vers une économie nette zéro.

9. DIVULGATIONS

Nous fournissons à nos clients des rapports périodiques sur nos progrès en matière d'investissement responsable, décrivant des indicateurs clés de performance sur l'entreprise et nos portefeuilles.

Nous publions également nos rapports de vote par procuration sur notre site web.

10. RÉVISION DE LA POLITIQUE

Cette politique reflète l'approche d'investissement responsable de Montrusco Bolton à partir de juin 2025 et est revue annuellement.

ANNEXE 1 – GLOSSAIRE⁹

Propriété active ou intendance : se réfère aux activités que les investisseurs institutionnels peuvent mener individuellement ou en collaboration pour encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur gestion des risques ESG ou à développer des pratiques commerciales plus durables dans le but de maximiser la valeur globale à long terme.

Engagement : consiste à discuter des questions ESG avec les entreprises pour en améliorer leur gestion, y compris la divulgation des entreprises sur ces questions. Cela peut être fait individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs. L'engagement consiste en des interactions entre un investisseur (ou un prestataire de services d'engagement) et des entreprises investies actuelles ou potentielles ayant pour but d'améliorer la pratique sur une question ESG, de changer un résultat de durabilité ou d'améliorer une divulgation publique.

Facteurs ESG : il s'agit de questions environnementales, sociales et de gouvernance qui sont identifiées ou évaluées dans les processus d'investissement responsable.

- Facteurs environnementaux : questions relatives à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des systèmes naturels.
- Facteurs sociaux : questions relatives aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés.
- Facteurs de gouvernance : questions relatives à la gouvernance des entreprises et autres entités investies.

Intégration des facteurs ESG : fait référence au processus d'inclusion des facteurs ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement pour mieux gérer les risques.

Risques ESG : pour un investisseur, un risque environnemental, social ou de gouvernance est un facteur ou une question qui peut exposer un émetteur de titres, un investissement ou une classe d'actifs à des changements inattendus dans ses perspectives financières, économiques, de réputation et légales actuelles et futures. Au niveau de l'entreprise ou de l'émetteur, la divulgation d'un risque ESG serait raisonnablement attendue par les investisseurs, car son omission entraînerait une compréhension incomplète des perspectives financières actuelles ou futures.

Opportunités ESG : elles surviennent en raison de changements dans les facteurs ESG qui pourraient découler de la réglementation, de la technologie, de la demande des consommateurs, du développement ou d'autres moteurs qui affectent les perspectives financières, économiques,

⁹ Pour plus d'informations sur l'Investissement Responsable ou les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), veuillez visiter le site web <https://www.unpri.org/>.

de réputation et légales actuelles et futures d'une opportunité d'investissement. L'opportunité ESG peut également entraîner une amélioration du résultat de durabilité pour l'environnement, la communauté ou la société.

Filtrage ESG : il consiste en l'application de filtres à des listes de titres potentiels, d'émetteurs, d'investissements ou de secteurs pour sélectionner ou exclure des investissements en fonction des préférences de l'investisseur, des indicateurs d'investissement ou des évaluations de risques. Le filtrage couvre le filtrage effectué en vertu de la politique d'un gestionnaire et le filtrage dirigé par le client.

- **Filtrage positif** : il consiste à investir dans des secteurs, des entreprises ou des projets sélectionnés pour leur performance ESG positive par rapport aux pairs du secteur.
- **Filtrage négatif ou exclusions** : il consiste à exclure certains secteurs, entreprises ou projets pour leur faible performance ESG par rapport aux pairs du secteur ou en fonction de critères ESG spécifiques (par exemple, éviter certains produits, services ou pratiques commerciales).
- **Filtrage basé sur les normes** : il consiste à filtrer les investissements par rapport à des normes minimales de pratique commerciale basées sur des normes internationales. Les cadres largement reconnus pour les normes minimales de pratique commerciale incluent les traités de l'ONU, les sanctions du Conseil de sécurité, le Pacte mondial de l'ONU, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lignes directrices de l'OCDE.

Risque systémique : se réfère aux risques transmis par les marchés financiers et les économies qui affectent les résultats agrégés tels que les rendements du marché global. Les problèmes ESG systémiques posent des risques systémiques à grande échelle pour les actifs économiques, environnementaux et sociaux communs sur lesquels dépendent les rendements et les intérêts des bénéficiaires.

Vote par procuration : consiste à exprimer formellement son approbation ou sa désapprobation par le biais du vote sur des résolutions et à proposer des résolutions d'actionnaires sur des questions ESG spécifiques. En pratique, cela inclut la prise de responsabilité pour la manière dont les votes sont exprimés sur les sujets soulevés par la direction ainsi que la soumission de résolutions en tant qu'actionnaire pour que d'autres actionnaires votent (dans les juridictions où cela est possible). Le vote peut être effectué en personne lors d'une assemblée générale annuelle (AGA) ou par procuration.

Investissement responsable : peut être compris comme une expression englobant différentes stratégies d'investissement parmi lesquelles : l'intégration ESG, les résultats de durabilité, l'investissement socialement responsable et l'impact. En particulier, l'intégration ESG est la

stratégie et la pratique consistant à incorporer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et la propriété active. Elle complète l'analyse financière traditionnelle et les techniques de construction de portefeuille.

ANNEXE 2 – LES PRINCIPES DES NATIONS UNIES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les Six Principes

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous croyons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et dans le temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces principes peut mieux aligner les investisseurs avec les objectifs plus larges de la société.

Par conséquent, là où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous prenons les engagements suivants :

Principe 1: Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse et les processus de décision d'investissement.

Principe 2: Nous serons des propriétaires actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.

Principe 3: Nous chercherons une divulgation appropriée des questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons.

Principe 4: Nous militerons en faveur de l'acceptation et de la mise en œuvre des principes au sein de l'industrie de l'investissement.

Principe 5: Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des principes.

Principe 6: Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès vers la mise en œuvre des principes.

Les principes pour l'investissement responsable ont été développés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance pour les pratiques d'investissement. Le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué le processus. En signant les principes, nous, en tant qu'investisseurs, nous engageons publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre là où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des principes au fil du temps. Nous croyons que cela améliorera notre capacité à respecter nos engagements envers les bénéficiaires tout en alignant mieux nos activités d'investissement avec les intérêts plus larges de la société.

Nous encourageons d'autres investisseurs à adopter les principes.

ANNEXE 3 – NORMES INTERNATIONALES

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations adressées par les gouvernements aux entreprises multinationales opérant dans ou à partir des pays adhérents. Elles fournissent des principes et des normes non contraignants pour une conduite responsable des affaires dans un contexte mondial conforme aux lois applicables et aux normes internationalement reconnues. Les principes directeurs sont le seul code de conduite des affaires responsable agréé de manière multilatérale et complète que les gouvernements se sont engagés à promouvoir.

Les recommandations des principes directeurs expriment les valeurs partagées des gouvernements des pays dont provient une grande partie des investissements directs internationaux et qui abritent de nombreuses grandes entreprises multinationales. Les principes directeurs visent à promouvoir les contributions positives des entreprises aux progrès économiques, environnementaux et sociaux dans le monde entier.

[Conduite responsable des entreprises \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/)

Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998 et amendée en 2022, la Déclaration engage les États Membres à respecter et promouvoir les principes et droits dans cinq catégories, qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes. Ces catégories sont la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession; et un milieu de travail sûr et salubre.

[A propos de la Déclaration | International Labour Organization \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/fr/fundamental-principles-declaration)